

Rapport financier Présentation des comptes annuels

...

Exercice 2018

...



SOMMAIRE

RAPPORT FINANCIER - PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS 2018	3
I. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION	3
1- Capacité d'accueil et activités.....	4
2- Effectifs de personnel	5
II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2018	5
III. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	6
IV. INFORMATIONS SUR CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DE BILAN	8
1- Ressources d'exploitation.....	8
2- Résultat comptable et administratif.....	10
3- Proposition d'affectation de résultat	12
4- Compte de résultat regroupé de l'association	13
5- Compte de résultat regroupé de l'association présenté par groupe fonctionnel	14
6- Bilan regroupé de l'association	16
6.1- Fonds propres	17
6.1.1- Réserves	18
6.1.2- Provisions réglementées.....	18
6.2- Provisions pour risques et charges	18
6.3- Immobilisations	18
6.4- Emprunts	19
6.5- Créances et dettes	19
6.6- Dépréciation des comptes Tiers	19
7- Bilan financier regroupé de l'association	20
V. ENGAGEMENTS	21
Engagement hors bilan d'Indemnités de départ à la retraite	21
VI. AUTRES INFORMATIONS	21
1- Rémunérations globale brute annuelle des Directeurs de l'association :	21
2- Quote-part des produits financiers	21
3- Litiges en cours avec les salariés.....	22
4- Perspective 2019	22
5- Evènements post clôture	22
VII. COMMISSAIRE AUX COMPTES : OPINION SUR LES COMPTES	23

RAPPORT FINANCIER - PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS 2018

I. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association DélOs Apei 78 est née le 01/01/2015, suite à une fusion-absorption des associations La Rencontre et Sésame Autisme Ile de France Ouest par l'association l'Envol Apei du Mantois qui est devenue dans le même temps DélOs Apei 78.

L'association DélOs Apei 78 est une association régie par la loi de 1901, affiliée à l'UNAPEI (Union Nationale des Associations de parents et amis de personnes handicapées mentales, association reconnue d'utilité publique).

Son siège social est situé au 24 Rue de la Mare Agrad à Thoiry (78770).

Le Conseil d'Administration est composé de 18 membres et est constitué des membres suivants : Michel ABRAHAM, Sylvain BELLIER, Patrice BRESSAN, Aline CAUVIN, Daniel CHAZARAIN, François DAUCHEZ, Jacky FERAULT, Françoise FEUGAS, Delphine FORGEZ, Gilles LE GUEN, Louis LE PORTZ, Jean René LE SOLLEUZ, François LECOMTE, Claude MANDIL, Bernard MOREAU, Françoise PERRIER, Jacques RININO, Jean Jacques VOLLMER.

Le bureau de l'Association est composé de six membres :

Présidente : Françoise PERRIER
Vice-Président : Françoise LECOMTE
Secrétaire : Jean-René LE SOLLEUZ
Trésorier : Jacques RININO
Membres : Louis LE PORTZ
Jean-Jacques VOLLMER

L'Association, gère les établissements et services à caractère médico-social (ESMS¹) suivants :

Financement Sanitaire sous le contrôle de l'ARS (*Agence Régionale de Santé*)

Hôpital de Jour (HDJ) L'Envol
2-4 rue de la Porte Chant à l'Oie - 78200 MANTES LA JOLIE

Financement Assurance maladie sous le contrôle de l'ARS (*Agence Régionale de Santé*)

Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile
(SESSAD) Chant à l'Oie
2 place Bertrand du Guesclin - 78200 MANTES LA JOLIE
Institut Médico-Éducatif (IME) du Breuil
Chemin Madame - 78930 BREUIL BOIS ROBERT
Antenne TSA (site annexe) : 55ter rue des Gravier - 78200 MAGNANVILLE
Institut Médico-Éducatif (IME) La Rencontre
341 avenue des Bouleaux - 78190 TRAPPES-EN-YVELINES
Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) Jean Pierrat
80 rue Hélène Boucher - 78530 BUC
Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) L'Envol
8 rue de la Cellophane - 78711 MANTES LA VILLE

Financement conjoint ARS - Conseil Départemental des Yvelines

Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) Le Bois des Saules
Rue Gilles de Rozières - 78370 PLAISIR
Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) L'Orée des Bouleaux
32-34 avenue Edouard Fosse - 78520 LIMAY

¹ Etablissement et Services Médico-Sociaux

Financement du Conseil Départemental des Yvelines

SAS L'Envol et SAS Jean Pierrat
8 rue de la Cellophane - 78711 MANTES LA VILLE
80 rue Hélène Boucher - 78530 BUC
Foyer d'Hébergement (FDH) Les Cordeliers
2 rue des Cordeliers - 78200 MANTES LA JOLIE
Foyer d'Hébergement (FDH) Résidence Villa du Cèdre
14 avenue Mirabeau - 78000 VERSAILLES
Foyer de Vie (FDV) Pierre Delomez
Route de Mantes - 78930 BREUIL BOIS ROBERT
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) L'Envol
2 rue François Truffaut - 78200 MANTES LA JOLIE
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) La Rencontre
114 rue de Versailles - 78150 LE CHESNAY
Service d'Accueil de Jour (SAJ) La Rencontre
18 avenue de Normandie - 78000 VERSAILLES
Pôle Autonomie Territorial (PAT) Saint Quentin
28 rue Roger Hennequin - 78190 TRAPPES

1- Capacité d'accueil et activités

Avec l'augmentation à partir du 01/09/2018 de 15 places, sous la forme d'extension de places à l'IME du Breuil et dédiées à l'activité TSA, la capacité d'accueil de l'Association passe de 953 (fin 2017) à 968 à fin 2018. Pour tenir compte de l'effet en année pleine (4 mois en 2018), c'est une moyenne de 958 places financées en 2018.

L'objectif budgétaire d'activité est globalement atteint en 2018 et est en cohérence avec la cible CPOM 2019. Même si l'activité réalisée est supérieure de 1,52% par rapport à l'objectif budgétaire, il est néanmoins constaté une baisse de 3,21% par rapport au réalisé 2017, tout en notant une amélioration de 1,61% par rapport à 2016. La baisse constatée est expliquée par les principales raisons exposées ci-après.

Explications des variations :

Même si l'activité de l'HDJ L'Envol est meilleure qu'en 2017, les difficultés demeurent en raison principalement de la vacance de poste de médecin.

L'activité de l'IME du Breuil (hors TSA) reste en dessous de la cible budgétaire et est moins favorable qu'en 2017. Les raisons principales suivantes expliquent la variation :

- augmentation du nombre de jeunes accueillis à temps partiels dans le cadre de leur projet individualisé (scolarisation externe, projet d'accueil évolutif au regard des troubles du comportement, projet d'orientation nécessitant une diminution du temps de présence dans le cadre de parcours croisé avec l'établissement en aval),
- diminution du nombre de journées d'observations.

L'activité de l'IME du Breuil TSA n'a pas pu être comptabilisée en l'absence de suivi de registre de l'ancien gestionnaire (Association ASF 78).

L'activité de l'IME La Rencontre connaît un affaiblissement par la vacance d'une place sur la deuxième partie de l'année (l'effectif est complet en 2019).

Pour les deux sections soins des FAM, il y a eu le changement en 2018 de mode de comptabilisation de l'activité selon les directives de l'ARS ; ce qui diffère l'évaluation chiffrée des Soins de l'Hébergement. Les Soins ne comptabilisent que la présence effective de plus de 12 heures. Cette difficulté qui concerne tous les FAM est remontée aux autorités de tarification et de contrôle, notamment au moment de la conclusion du CPOM et à travers les rapports d'activités.

Les difficultés connues en 2017 de réalisation d'activités du SAJ sont levées en 2018 (+8,92%).

2- Effectifs de personnel

Les effectifs ci-après sont calculés en fonction des dépenses engagées, sans lien obligatoire avec le calcul des effectifs d'emploi au sens des ressources humaines.

L'Association est dotée au budget 2018 d'un effectif de personnel de 453,14 équivalents temps plein (ETP), contre 446,51 en 2017 (+6,63 ETP dont 3,15 ETP de personnel de TSA pour les 4 mois de fonctionnement). Cet effectif intègre les 9,38 ETP de professeurs des écoles, mis à disposition par l'Éducation Nationale pour l'HDJ et les deux IME ainsi le personnel issu des prestations de service (24,45 ETP de restauration, d'entretien des locaux et des espaces verts,...).

L'effectif moyen d'emploi (hors effet de remplacement) est de 422,29 ETP pour 2018 contre 422,29 ETP en 2017. Même si la différence globale est nulle, la variation est constatée au sein des catégories de personnel. La différence (-30,85 ETP) entre les effectifs inscrits au budget et les effectifs moyens employés (au sens des dépenses) est expliquée par les effets de mouvements de personnel pour une partie de l'écart, mais surtout par des difficultés de recrutement et de remplacement du personnel (pénurie, attractivité,...). Ces difficultés qui sont constatées globalement dans le secteur d'activité, au-delà de l'association, concernent certains emplois socio-éducatifs et plus particulièrement des postes paramédicaux et médicaux). Ce sous-emploi budgétaire constitue la raison principale des économies conjoncturelles constatées au compte administratif.

II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2018

Les CPOM sont signés avec l'ARS pour la période 2018-2022 pour l'HDJ L'Envol (sanitaire) et les ESMS sous le financement de l'ARS médico-social. Un avenant au CPOM ARS médico-social sera fait en 2019 pour intégrer les ESMS sous le financement du Conseil Départemental des Yvelines pour la période restante des cinq ans (2019-2022).

Le siège a obtenu l'autorisation de renouvellement pour la période 2018-2022 (taux de prélèvement fixé à 5,04%).

Le PAT (Pôle Autonomie Territorial) de Saint Quentin, n'étant pas un ESMS, est exclu du périmètre CPOM.

Le financement de l'activité TSA est octroyé à partir du 1^{er} septembre 2019 : budget de 408 916,06€, dont 222 377,40€ de crédits non reconductibles (CNR) destinés au financement des transports (48 777,40€) et aux travaux et investissements (173 600€). Hormis la provision constituée des CNR pour une utilisation reportée, des dépenses sont engagées à hauteur 186 562,20€ (y compris des dépenses constatées par l'association ASF 78). Les dépenses engagées du 01/01/2018 au 31/12/2018 par l'association ASF 78 dans le cadre l'activité TSA sont financées par le budget de l'IME du Breuil sous la forme d'une subvention inscrite en compte 65 pour 160 579,35€.

Le déménagement de l'IME La Rencontre a eu lieu début novembre 2018. La structure budgétaire a été bâtie avec le nouveau site tandis que les dépenses constatées concernent les deux sites avec des charges ponctuelles dans le cadre du déménagement. L'acquisition du bâtiment et la réalisation des travaux en cours d'achèvement font l'objet d'un emprunt de 1 200 000€ (débloqué en 2018), d'un financement de crédits non reconductibles (CNR) de 750 000€ de l'ARS (débloqué en 2017) et d'une subvention de 200 000€ de l'association (proposition d'affectation de résultat 2018).

Certains comptes administratifs 2017 n'ont pas été notifiés par les autorités de tarification et de contrôle. Les affectations de résultats administratifs en l'état de propositions de l'organisme gestionnaire restent dans les comptes de report à nouveau dans l'attente de discussion et de validation.

La mise en place en janvier 2017 par le Conseil Départemental des Yvelines, des Pôles Autonomie Territoriaux (PAT) entraîne la cessation d'activité au 31/12/2016 des Coordinations Handicap Locales (CHL) et des Coordinations Gérontologique Locales (CGL). Les comptes de clôture de ces établissements sont établis et donnent lieu au reversement au Département des réserves à restituer dont le montant s'élève globalement à 657 492,68€ :

- 316 970,09€ pour la CHL Grand Versailles
- 133 704,19€ pour la CHL Ville Nouvelle
- 206 818,40€ pour la CGL Ville Nouvelle

La restitution de ces fonds est faite au Département en 2019 à réception des mandats de trésorerie émis par le Département. Ces fonds sont inscrits en compte de créditeurs divers (postes « autres dettes / dettes diverses d'exploitation »).

Le CITS (crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires) a permis l'obtention d'un remboursement fiscal de 348 885€ pour 2018 (contre 324 446€ en 2017). Ce crédit est inscrit en recettes (compte 631119) et fait l'objet d'une affectation aux cotisations de formations (+0,30%) et d'une proposition d'affectation en faveur des contrats d'apprentissage ou de professionnalisation et au complément d'indemnités de retraite pour la couverture des futurs départs sur la période 2019-2023.

Les provisions pour charges à payer sont reprises en 2018 par l'inscription en produits sur exercices antérieurs. Elles concernent les éléments prescrits suivants :

- la taxe foncière 2000-2011 du site Villa du Cèdre (197K€) et le loyer 2013 (13K€) de la crèche que les organismes intermédiaires n'ont pas refacturé à l'association,
- la taxe sur les transports des années 2012-2015 pour les établissements précédemment gérés par l'association L'Envol et 2015 pour les autres qui n'étaient pas exonérées jusqu'au 31/12/2014 (avant la fusion).

Jusqu'à lors, deux établissements passaient les intérêts courus sur emprunts en fin d'année. Afin d'harmoniser avec l'ensemble des emprunts contractés et d'assurer la parfaite cohérence budgétaire avec le tableau de remboursement des emprunts, il est mis à fin des écritures d'intérêts courus pour ces deux établissements à partir de l'exercice 2018 (ESAT L'Envol BPAS et BAPC).

Certains établissements et services font l'objet de corrections de résultats administratifs 2017 par les autorités de tarification et de contrôle. Les corrections comptables s'opèrent par le compte « 773 Produits sur exercices antérieurs » et sont neutralisées par la reprise de dépenses refusées par l'autorité de tarification (neutralisation du compte 1141). Ces corrections concernent la comptabilisation des prix de journées à recevoir en 2017 ou du décalage d'imputation d'une année à l'autre, soit un ensemble de 146 020,22€.

III. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice sont élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le principe de prudence en regard des règles du PCG (plan comptable général) avec les adaptations spécifiques prévues par le règlement du comité de la réglementation comptable (CRC) 99-01 (dispositions particulières relatives aux associations).

Conformément aux règles comptables :

- § 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
- § 2002-10 sur l'amortissement de la dépréciation des actifs
- § 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs

Les nouvelles règles comptables en 2005 ont donné lieu au retraitement par composant des immeubles inscrits au bilan de certains établissements et services, avec l'application de la méthode prospective. Aucun impact n'est constaté sur la situation nette.

L'association applique pour ses établissements et services, le plan comptable des établissements et services sociaux et médico-sociaux privés, selon le cadre comptable de l'instruction M22 (publication et arrêté du 10 novembre 2008). La dernière mise à jour découle de l'arrêté du 19 décembre 2017 relatif au plan comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ainsi que de l'instruction interministérielle n°DGCS/5C/DGCL/DGFIP/170 du 12 juillet 2018 relative à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) des établissements et services sociaux et médico-sociaux publics gérés en M22 et à la mise à jour du plan comptable M22 au 1^{er} janvier 2018.

Conformément à l'avis du CNC (conseil national de la comptabilité) du 4 mai 2007 et à l'instruction de la DGAS (direction générale de l'action sociale) du 17 août 2007, les charges à payer au titre des congés payés sont constatées au 31 décembre de l'exercice clos dans les comptes de tous les établissements et services.

La variation de congés à payer au compte de résultat n'est pas reprise par les financeurs aux comptes administratifs et le montant total des charges non reprises pour les établissements et services sous contrôle de tiers financeurs. Avec une variation positive de 59 795€ pour 2018, le montant des congés à payer s'élève à 1 577 775€ au 31 décembre 2018.

Conformément aux indications de la Lettre DGAS/5B du 9 août 2002 relative aux créances sur l'Etat des CAT lors du passage en dotation globale en 1986, les créances appelées « créances glissantes » (article 35 du décret n°88-279 du 24 mars 1988) sont inscrites pour 93 502,85€ (ESAT Jean Pierrat) en poste de « Créances redevables & comptes rattachés ».

Les indemnités de retraite sont évaluées selon l'ancienneté acquise au sein de l'association et sur l'âge de départ à 62 ans. Elles s'élèvent à 455 734€ pour la période des 5 ans à venir (2019-2023). Les provisions sont constituées par le compte « 15 » et par les affectations de résultats excédentaires (compte 11511). Un état détaillé est présenté en annexe.

Les prestations de services réalisées par les ateliers de production des ESAT au profit de certains établissements ne sont pas éliminées par la consolidation comptable et sont inscrites en « autres produits de gestion courante ».

Postes de bilan comptable

Le bilan de l'exercice présente un total de 38 234 737,46€ (contre 35 947 288,15€ en 2017).

Le résultat comptable de l'exercice est excédentaire de 1 335 023,49€. Après le retraitement des reprises de réserves et de résultats antérieurs et après la neutralisation de la variation de provision pour congés à payer, le résultat administratif s'élève à +1 496 478,90€ (contre un budget prévu de 85 471€ et un constat de 1 613 858,88€ en 2017).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue, prorata temporis et respectent les durées préconisées par le plan comptable M22 applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux privés.

Stocks

Les stocks sont évalués au prix d'achat.

Une provision, pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement ne recevant pas une affectation particulière sont portées dans les fonds associatifs. Les subventions d'investissement recevant une affectation particulière sont inscrites au passif en subvention d'investissement en contrepartie des immobilisations acquises inscrites à l'actif du bilan. Un amortissement est constaté pour ces immobilisations.

Taxe d'apprentissage

Les taxes d'apprentissage encaissées par les établissements et services susceptibles d'en recevoir, sont inscrites au passif en subvention d'investissement en contrepartie des immobilisations acquises inscrites à l'actif du bilan. Un amortissement est constaté pour ces immobilisations.

Les deux IME et les deux ESAT sont concernés par la perception de la taxe d'apprentissage.

IV. INFORMATIONS SUR CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DE BILAN

1- Ressources d'exploitation

L'association gère en 2018, un total de ressources de 34 312 968€ sur un budget prévu de 34 197 686€ pour ce même exercice (sans variation significative par rapport aux deux derniers exercices clos).

	BUDGET N 2018	RÉEL		
		N 2018	N-1 2017	N-2 2016
TOTAL	34 197 686 €	34 312 968 €	34 369 328 €	33 995 654 €
évolution sur réalisé		-0,16%	1,10%	

1.1- Produits de tarification des établissements et services

Les produits de tarification qui avoisinent les 27 millions d'euros restent stables entre 2018 et 2018.

Les dotations globales financières (DGF) perçues en 2018 est en évolution négative de 0,73% par rapport à 2017. Ces enveloppes comportent :

- 124 656€ de recettes liées au surplus de journées réalisées
- 95 991€ de facturation au Département, de journées au titre des amendements Creton des IME
- 256 892€ de crédits non reconductibles (CNR) octroyés par l'ARS pour certaines dépenses d'exploitation ou des fonds dédiés aux investissements

	BUDGET	RÉEL		
	N 2018	N 2018	N-1 2017	N-2 2016
HDJ L'Envol	1 235 575 €	1 220 075 €	1 220 588 €	1 214 741 €
SOUS-TOTAL ARIS SANITAIRE				
SESSAD Chant à l'Oie	1 029 331 €	1 029 331 €	982 916 €	976 941 €
IME La Rencontre	1 212 267 €	1 288 051 €	1 288 088 €	1 191 706 €
IME du Breuil	3 799 197 €	3 819 404 €	3 507 214 €	3 440 671 €
ESAT Jean Pierrat	1 847 485 €	1 847 485 €	2 521 583 €	1 800 864 €
ESAT L'Envol	2 293 098 €	2 293 098 €	2 156 355 €	2 283 495 €
FAM Le Bois des Saules Soins	989 284 €	989 284 €	987 707 €	994 395 €
FAM L'Orée des Bouleaux Soins	1 027 663 €	1 027 663 €	1 012 975 €	1 023 502 €
SOUS-TOTAL ARS MÉDICO-SOCIAL	12 198 325 €	12 294 316 €	12 456 838 €	11 711 573 €
FAM Le Bois des Saules Hébergement	1 674 253 €	1 721 211 €	1 700 395 €	1 707 188 €
FAM L'Orée des Bouleaux Hébergement	2 109 178 €	2 153 849 €	2 160 623 €	2 124 377 €
SAS L'Envol & Jean Pierrat	140 517 €	140 517 €	153 068 €	152 048 €
FDH Les Cordeliers	2 600 079 €	2 577 801 €	2 478 676 €	2 437 563 €
FDH Résidence Villa du Cèdre	1 685 912 €	1 732 660 €	1 706 381 €	1 626 636 €
FDV Pierre Delomez	2 163 208 €	2 171 765 €	2 192 598 €	2 161 430 €
SAVS L'Envol	552 650 €	552 650 €	523 551 €	520 068 €
SAVS La Rencontre	558 379 €	558 379 €	624 661 €	685 133 €
SAJ La Rencontre	421 924 €	421 924 €	419 201 €	416 659 €
SOUS-TOTAL CD MÉDICO-SOCIAL	11 906 100 €	12 030 756 €	11 959 153 €	11 831 101 €
PAT Saint Quentin	1 470 138 €	1 507 040 €	1 613 841 €	1 288 979 €
CHL Grand Versailles				776 294 €
SOUS-TOTAL CD DISPOSITIF	1 470 138 €	1 507 040 €	1 613 841 €	2 065 273 €
TOTAL	26 810 138 €	27 052 187 €	27 250 420 €	26 822 689 €
évolution sur réalisé		-0,73%	1,59%	

1.2 Chiffre d'affaires des ESAT

Le chiffre d'affaires réalisé en 2018 est en baisse de 2,18% par rapport à 2017 et est inférieur de 6,78% de l'objectif budgétaire. Ceci en raison de la conjoncture économique difficile et la perte de certains marchés à l'ESAT Jean Pierrat.

	BUDGET	RÉEL		
	N 2018	N 2018	N-1 2017	N-2 2016
ESAT Jean Pierrat	997 649 €	847 777 €	898 989 €	948 256 €
ESAT L'Envol	1 326 000 €	1 318 354 €	1 315 365 €	1 353 181 €
TOTAL	2 323 649 €	2 166 131 €	2 214 354 €	2 301 437 €
évolution sur réalisé		-2,18%	-3,78%	
taux budgétaire		93,22%		

1.3- Aide au poste des travailleurs en ESAT (ASP)

L'aide au poste des Travailleurs Handicapés en ESAT, financé par l'État à travers l'ASP (agence et service de paiement) reste stable d'une année à l'autre avec 3,7 millions d'euros. La variation suit les mouvements et la présence des travailleurs handicapés mais sans impact sur le résultat dans la mesure où la variation des recettes est en corrélation avec celle des dépenses.

	BUDGET N 2018	RÉEL		
		N 2018	N-1 2017	N-2 2016
ESAT Jean Pierrat	1 685 077 €	1 716 342 €	1 617 801 €	1 641 604 €
ESAT L'Envol	2 089 406 €	2 079 942 €	2 052 403 €	1 990 549 €
TOTAL	3 774 483 €	3 796 284 €	3 670 203 €	3 632 153 €
évolution sur réalisé		3,44%	1,05%	

1.4- Frais de siège

Les frais de siège sont prélevés au taux de 5,04% sur les dépenses du dernier exercice clos (2016), retraitées de certains éléments comptables (frais de siège, dépenses exceptionnelles, dépenses non reconductibles,...). Cette règle rend fluctuante les recettes du siège qui dépendent de l'état des dépenses du dernier exercice clos des ESMS. La variation entre 2018 et 2017 est expliqué notamment par l'extension de places de l'IME du Breuil (TSA).

	BUDGET N 2018	RÉEL		
		N 2018	N-1 2017	N-2 2016
TOTAL	1 289 416 €	1 298 366 €	1 234 351 €	1 239 375 €
évolution sur réalisé		5,19%	-0,41%	

2- Résultat comptable et administratif

Les comptes annuels de l'exercice 2018 affichent :

- un résultat comptable excédentaire de 1 335 023,49€ contre un résultat comptable excédentaire de 1 305 582,37€ l'an passé,
- Un résultat administratif excédentaire de 1 496 478,90€ contre un excédent administratif de 1 613 858,88€ en 2017.

Pour mémoire, ce résultat provient de l'addition des résultats administratifs des établissements (après reprise éventuelle des excédents ou déficits et réserves antérieurs et après neutralisation des provisions pour congés à payer).

L'excédent administratif global de 1 496 478,90€ se décompose de la façon suivante :

- 1 133 752,94€ d'excédent administratif de budgets des ESMS (établissements sociaux et médico-sociaux, y compris les frais de siège)
- 77 266,58€ d'excédent des ateliers des ESAT
- 285 459,38€ d'excédent de la vie associative (avant rétrocession des produits financiers aux ESMS)

ANALYSE GLOBALE (COMPTES REGROUPÉS)

Résultat administratif : excédent de 1 496 478,90€ sur un excédent budgétaire prévu à 85 471€, soit un écart de 1 411 007,90€ (+).

En isolant le résultat administratif du dispositif YES (12 299,63€) qui fera l'objet d'une reprise au budget 2019, le tableau suivant fait ressortir par financement, la variation budgétaire nette de 1 398 708,27€, issue de l'analyse commentée ci-dessus :

	ARS sanitaire	ARS médico-social	CD 78 médico-social	CD 78 dispositif	ESAT BAPC	SIÈGE	ASSOCIATION	TOTAL
Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	-5 531 €	64 235 €	-47 978 €	-7 305 €	-37 361 €	-3 947 €	-1 440 €	-39 327 €
Groupe II Dépenses afférentes au personnel	-24 027 €	-231 866 €	292 629 €	-102 441 €	39 783 €	149 641 €	-22 011 €	101 708 €
Groupe III Dépenses afférentes à la structure	-30 551 €	79 826 €	-203 427 €	-1 360 €	-126 999 €	752 €	-46 400 €	-328 158 €
TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION	-60 109 €	-87 805 €	41 224 €	-111 105 €	-124 577 €	146 446 €	-69 852 €	-265 778 €
Groupe I Produits de la tarification et assimilés	-15 500 €	95 991 €	124 656 €					205 147 €
Groupe II Produits relatifs à l'exploitation	15 725 €	132 599 €	166 571 €	26 162 €	-157 513 €	9 424 €	-16 201 €	176 769 €
Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	31 891 €	189 212 €	346 474 €	9 618 €	24 732 €	20 810 €	236 808 €	859 546 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	32 117 €	417 802 €	637 702 €	35 780 €	-132 781 €	30 234 €	220 607 €	1 241 461 €
RÉSULTAT COMPTABLE	92 226 €	505 608 €	596 477 €	146 885 €	-8 204 €	-116 212 €	290 459 €	1 507 239 €
Reprise de résultat (excédent ou déficit)								
Reprise Financement de mesures d'exploitation						-4 351 €		-4 351 €
Reprise de réserve de compensation des déficits		-59 222 €				120 563 €		61 341 €
Reprise de réserve de compensation des charges d'amort		0 €	-14 500 €				-5 000 €	-19 501 €
Reprise de dépenses refusées par l'autorité de tarification			-146 020 €					-146 020 €
Dépenses pour congés à payer (neutralisation)								
COUVERTURE EXCÉDENTS ANTÉRIEURS		-59 222 €	-160 521 €			116 212 €	-5 000 €	-108 531 €
RÉSULTAT ADMINISTRATIF	92 226 €	446 386 €	435 957 €	146 885 €	-8 204 €		285 459 €	1 398 708 €

Il en découle que les écarts budgétaires portent principalement sur :

- l'économie des dépenses de groupe II (personnel) qui compensent en partie des surcoûts liés aux frais de ruptures de contrats de travail, non prévus en raison du principe budgétaire (départs à la retraite, licenciements pour inaptitudes ou autres, indemnités de congés payés et/ou de fin de contrat en cas de départs,..) et du surcoût des indemnités dont le budget est insuffisant pour certaines structures d'internat (indemnités dimanches/jours fériés, repos compensateur ou compensation de nuit),
- la vacance de poste en lien avec les difficultés de recrutement (médical, certains emplois paramédicaux) en raison de la pénurie ou de l'attractivité de manière générale au-delà de l'association,
- l'économie du poste d'amortissement en raison de la réalisation tardive et/ou reportée des investissements ou travaux (dont le FAM L'Orée des Bouleaux),
- le surplus de recettes liées au surplus de journées réalisées ou à la facturation de l'amendement Creton,
- le CITS et les produits exceptionnels dont la reprise de provisions de taxe sur les transports.

Malgré la conjoncture économique et des difficultés rencontrées par l'ESAT Jean Pierrat (perte de certains marchés), le chiffre d'affaires des ESAT a été réalisé de manière satisfaisante globalement.

Sans tenir compte de la reprise de la provision de la taxe sur les transports (431 968,62€) et après neutralisation du CITS (348 885€) ainsi que de la facturation des IME au titre des amendements Creton (122 152,80€), le résultat administratif est rétabli à 619 634,62€ :

	N-1 réalisé 2017	N budget 2018	N réalisé 2018	N produits exceptionnels (1)	N CITS	N Amendement Creton IME	N hors éléments exceptionnels
ARS sanitaire HDJ L'Envol	30 269,61 €		92 225,51 €	-28 646,93 €	-16 043,55 €		47 535,03 €
ARS médico-social	695 279,90 €	0,00 €	446 385,78 €	-203 665,85 €	-138 079,21 €	-95 990,66 €	8 650,06 €
CD médico-social	426 496,13 €		435 956,63 €	-160 445,11 €	-150 184,27 €		125 327,25 €
CD dispositif (PAT Saint Quentin)	193 380,89 €		159 185,02 €	-9 618,13 €	-26 162,14 €		123 404,75 €
ESAT BAPC	342 821,67 €	85 471,00 €	77 266,58 €	-8 782,13 €	-3,76 €		68 480,69 €
Frais de siège	2 789,23 €		0,00 €	-20 810,47 €	-18 412,07 €		-39 222,54 €
Association (vie associative)	66 841,67 €		285 459,38 €				285 459,38 €
TOTAL GÉNÉRAL	1 757 879,10 €	85 471,00 €	1 496 478,90 €	-431 968,62 €	-348 885,00 €	-95 990,66 €	619 634,62 €

(1) Reprise de provision de la taxe sur les transports

3- Proposition d'affectation de résultat

RÉSULTAT ADMINISTRATIF CORRIGÉ à affecter	Fonds propres (cpt 1021)	Excédents affectés à l'investissement (cpt 10682 et cpt 10683)	Réserve Compensation des déficits (cpt 10686)	Réserve Compensation des charges d'amort (cpt 10687)	Report à nouveau (cpt 11510 ou 11519)	Financement de mesures d'exploitation (cpt 11511)
Financement ARS SANITAIRE						
HDJ L'Envol	92 225,51				14 725,51	77 500,00
Financement ARS MÉDICO-SOCIAL (BPAS)						
SESSAD Chant à l'Oie	84 086,26	20 000,00	8 086,26	25 000,00		31 000,00
IME La Rencontre	84 922,07	14 922,07	15 000,00			55 000,00
IME du Breuil	59 958,68					59 958,68
ESAT Jean Pierrat - BPAS	46 977,74	15 000,00	16 977,74	15 000,00		
ESAT L'Envol - BPAS	36 632,71	36 632,71				
FAM Le Bois des Saules Soins	23 864,52		1 864,52			22 000,00
FAM L'Orée des Bouleaux Soins	109 943,80		9 943,80	78 000,00		22 000,00
SOUS-TOTAL	446 385,78	86 554,78	51 872,32	118 000,00		189 958,68
Financement ARS MÉDICO-SOCIAL (BAPC)						
ESAT Jean Pierrat - BAPC	-5 047,77				-23 407,77	18 360,00
ESAT L'Envol - BAPC	82 314,35				24 994,35	57 320,00
SOUS-TOTAL	77 266,58				1 586,58	75 680,00
Financement CONSEIL DÉPARTEMENTAL MÉDICO-SOCIAL						
FAM Le Bois des Saules Hébergement	-61 468,18		-61 468,18			
FAM L'Orée des Bouleaux Hébergement	191 716,89		29 716,89	140 000,00		22 000,00
SAS L'Envol & Jean Pierrat	17 408,13				13 583,13	3 825,00
FDH Les Cordeliers	24 549,61					24 549,61
FDH Résidence Villa du Cèdre	57 733,24		2 733,24			55 000,00
FDV Pierre Delomez	75 283,85	47 283,85				28 000,00
SAVS L'Envol	58 814,02		28 814,02			30 000,00
SAVS La Rencontre	64 694,97				64 694,97	
SAJ La Rencontre	7 224,10		7 224,10			
SOUS-TOTAL	435 956,63	47 283,85	7 020,07	140 000,00	78 278,10	163 374,61
Financement CONSEIL DÉPARTEMENTAL PÔLE AUTONOMIE TERRITORIAL						
PAT Saint Quentin	159 185,02		20 085,39		12 299,63	126 800,00
Financement FRAIS DE SIÈGE						
Siège						
Financement ASSOCIATION						
Association (vie associative)	285 459,38	31 427,58	254 031,80			
TOTAL	1 496 478,90	31 427,58	387 870,43	78 977,78	258 000,00	633 313,29

Les affectations proposées de résultats des établissements et services sont soumises à l'approbation des autorités de tarification et de contrôle. L'utilisation est destinée à accompagner des mesures d'exploitation, de constituer des réserves de fonds de roulement d'investissement (FRI), de compensation des charges d'amortissement ou de déficits, d'équilibre CPOM sur la période contractuelle.

Parmi les mesures d'exploitation, l'association met l'accent sur :

- la volonté de favoriser les actions de formations en faveur de l'autisme :
 - 31 346€ de dépenses engagées en 2018
 - 65 618€ de dépenses inscrites au plan de formations 2019
 - 45 395€ de dépenses déjà provisionnées dans les comptes
 - 22 500€ de budget proposé dans les affectations de résultat
- le souhait de favoriser les actions de formations dans le cadre des affectations de résultat et à travers les contrats d'apprentissage (6 pour 132K€) ou de professionnalisation (1 pour 23K€). Ces actions visent à atténuer l'effet des postes vacants et à apporter en partie, la réponse aux difficultés de recrutement. En effet, le secteur d'activité est confronté à des problèmes récurrents de recrutement. Les postulants sont eux-mêmes en difficultés pour trouver des organisations pour mettre en place leur alternance.

Pour les sections d'ESAT production, les établissements proposent une attribution de bons d'achat (120€ par ETP) aux Travailleurs d'ESAT.

Le résultat de l'association (vie associative) est affecté comme suit pour un total de 285 459,38€ :

- + 31 427,58€ en augmentation des fonds propres
- + 54 031,80€ de rétrocession des produits financiers aux ESMS, affectés aux investissements
- +200 000,00€ en subvention d'investissement IME La Rencontre (complément de travaux)

4- Compte de résultat regroupé de l'association

CHARGES	Exercice n 2018	Exercice n-1 2017	PRODUITS	Exercice n 2018	Exercice n-1 2017
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats non stockés de matières & fournitures	1 593 998,77	1 655 023,02	Production vendue	2 207 246,10	2 258 547,72
Services extérieurs	2 246 525,81	2 287 432,23	- prestations de services (ESAT)	2 123 972,52	2 184 412,08
Autres services extérieurs	3 844 823,73	3 762 807,34	- prestations de services sous-traitées (ESAT)		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 513 015,56	1 466 120,25	- refacturation de matières premières	26 326,98	22 130,51
- sur rémunérations	1 291 869,34	1 229 958,40	- refacturation de frais d'affranchissement	9 178,60	1 329,78
- sur impôts	221 146,22	236 161,85	- participation aux frais de transport	6 452,76	6 481,42
Charges de personnel	22 118 310,37	21 315 480,35	- autres prestations de service	41 315,24	44 193,93
- salaires et traitements soumis à cotisations	15 453 813,14	14 943 458,14	Dotations & produits de tarification	27 052 187,17	27 183 460,06
- salaires et traitements non soumis à cotisations	-1 081,60	-92 011,59	- prix de journées	10 453 276,97	11 549 300,71
- charges sociales et autres charges de personnel	6 665 578,83	6 464 033,80	- participations CAF		
Dotations aux amortissements & provisions	2 134 185,74	1 957 387,91	- dotations globales	16 598 910,22	15 634 159,35
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 030 885,78	1 924 476,57	Subventions d'exploitation et participations	5 815 524,33	5 634 408,63
- sur actif circulant : dotations aux provisions	25 029,00	6 119,28	- subventions d'exploitation	19 665,63	21 886,37
- pour risques et charges : dotations aux provisions	78 270,96	26 792,06	- participations reçues	5 795 858,70	5 612 522,26
- diff. sur réalisation d'éléments d'actif : dotations aux provisions			Reprises sur provisions et fonds dédiés	103 506,15	287 639,49
Autres charges	1 473 196,06	1 336 594,93	Transfert de charges	38 598,34	40 150,11
- autres charges de gestion courante	1 473 196,06	1 336 594,93	Autres produits	298 768,66	282 497,11
TOTAL I	34 924 056,04	33 780 846,03	TOTAL I	35 515 830,77	35 686 703,12
CHARGES FINANCIÈRES			PRODUITS FINANCIERS		
Dotations aux amortissements & aux provisions	3 255,79		Autres intérêts et produits assimilés	90 198,83	100 811,77
Intérêts et charges assimilés	151 699,50	179 196,90	Reprises sur provisions		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	154 955,29	179 196,90	Transferts de charges financières		
TOTAL II	154 955,29	179 196,90	TOTAL II	90 198,83	100 811,77
CHARGES EXCEPTIONNELLES			PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	34 523,43	34 008,29	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	857 351,07	163 492,29
- exercice courant	19 219,62	34 008,29	- exercice courant	18 963,00	13 822,00
- exercices antérieurs	15 303,81		- exercices antérieurs	838 388,07	149 670,29
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	239 724,92	790 828,02	Produits exceptionnels sur opérations en capital	228 869,50	148 365,43
- dotations à la réserve de trésorerie			- reprises sur la réserve de trésorerie		
- dotations aux amortissements & autres provisions	213 752,00	788 550,76	- reprises sur autres provisions	228 869,50	148 365,43
- diff. sur réalisation d'éléments d'actif : dot aux provisions	25 972,92	2 277,26	Transferts de charges exceptionnelles		
TOTAL III	274 248,35	824 836,31	TOTAL III	1 086 220,57	311 857,72
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (organisme privé agissant sans but lucratif)	3 967,00	8 911,00			
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	35 357 226,68	34 793 790,24	TOTAL DES PRODUITS (I+II+III)	36 692 250,17	36 099 372,61
Résultat comptable excédentaire (solde créditeur)	1 335 023,49	1 305 582,37	Résultat comptable déficitaire (solde débiteur)		
TOTAL GÉNÉRAL	36 692 250,17	36 099 372,61	TOTAL GÉNÉRAL	36 692 250,17	36 099 372,61
	exercice 2018	exercice 2017		exercice 2018	exercice 2017
RÉSULTAT COMPTABLE	1 335 023,49	1 305 582,37	Prévisions budgétaires (pour mémoire) :		
Reprise sur les comptes 115 et 106 (résultats et réserves antérieurs)	101 660,41	335 283,51	Résultat comptable	-68 803,00	-143 421,02
Neutralisation de provisions pour CP (variation N)	59 795,00	-27 007,00	Reprise de résultat et réserves	154 274,00	219 576,02
RÉSULTAT ADMINISTRATIF	1 496 478,90	1 613 858,88	Résultat administratif	85 471,00	76 155,00

Le résultat d'exploitation ressort positif de 591 774,73€ (contre un résultat positif de 1 905 857,09€ en 2017). Cet excédent découle de l'économie budgétaire réalisée notamment sur le poste d'amortissement (428K€) en raison de la réalisation tardive dans l'année et du report des investissements (dont les travaux de restructuration d'un établissement), sur le poste d'achat (84K€). Il est à noter que l'économie des dépenses de groupe II (personnel) issue de la vacance de postes (difficultés de recrutement de certains emplois dont le paramédical et le médical), compense, sans recours à la reprise des provisions et réserves, des surcoûts liés aux frais de ruptures de contrats de travail, non prévus en raison du principe budgétaire (départs à la retraite, licenciements pour inaptitudes ou autres, indemnités de congés payés et/ou de fin de contrat en cas de départs,...).

Le résultat financier est déficitaire de 64 756,46€ (contre un déficit de 78 385,13€ l'an passé). Cette variation négative est expliquée par le décalage entre les produits issus des placements et les charges financières liées aux emprunts. Il est à noter que :

- les produits financiers ne comportent pas de variation significative par rapport à l'an passé,
- les charges financières sont en baisse de 27K€, en lien avec le changement de méthode de comptabilisation des intérêts courus.

Le résultat exceptionnel ressort positif de 811 972,22€ (contre un résultat négatif de 512 978,59€ sur l'exercice précédent). La variation avec l'année précédente est expliquée notamment par :

- la reprise de provisions de la taxe sur les transports (432K€) et des charges à payer dont la facturation est prescrite (210K€),
- l'enregistrement en produits sur exercices antérieurs, de la correction de résultats administratifs 2017 (146K€) qui fait l'objet d'une neutralisation dans le résultat administratif.

L'impôt les produits financiers s'élève à 3 967€, contre un paiement de 8 911€ l'an passé (ceci est en corrélation avec la variation des produits financiers sur les deux exercices arrêtés).

Le résultat comptable de l'exercice 2018 est excédentaire de 1 335 023,49€, contre un déficit prévu au budget pour cet exercice de 85 471,00€ et en comparaison avec l'excédent comptable de 1 305 582,37€ l'an passé :

	budget 2018	exercice 2018	exercice 2017
RÉSULTAT COMPTABLE	-68 803,00	1 335 023,49	1 305 582,37
Reprise sur les comptes 115 et 106 (résultats et réserves antérieurs)	154 274,00	101 660,41	335 283,51
Neutralisation de provisions pour CP (variation N)		59 795,00	-27 007,00
RÉSULTAT ADMINISTRATIF	85 471,00	1 496 478,90	1 613 858,88

Le passage du résultat comptable au résultat administratif :

Pour les établissements sociaux et médico-sociaux, il est important de porter l'analyse sur le résultat administratif et non sur le résultat comptable. En effet, ce raisonnement est à l'origine de plusieurs facteurs :

- les provisions pour congés à payer sont comptabilisées dans le compte de résultat mais neutralisées dans le résultat administratif car non recouvrées par les financeurs,
- lorsqu'un excédent ou un déficit administratif doit être repris par les financeurs, l'enveloppe budgétaire (produits de la tarification) doit être respectivement minorée ou majorée et le résultat comptable sera de fait, négatif ou positif,
- ce dernier principe est également appliqué en cas de reprise de réserve finançant une opération d'investissement ou d'exploitation.

5- Compte de résultat regroupé de l'association présenté par groupe fonctionnel

	RÉEL N-1 : 2017	BUDGET EXÉCUTOIRE N : 2018	RÉEL N : 2018	VARIATION N/N-1
Achats	1 655 023,02 €	1 671 819 €	1 593 998,77 €	
Services extérieurs	234 149,22 €	269 008 €	270 384,26 €	
Autres services extérieurs	3 492 627,92 €	3 511 737 €	3 556 894,82 €	
Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	5 381 800,16 € ▲ 15,07%	5 452 564 € ▲ 14,96%	5 421 277,85 € 14,95%	0,73%
Personnel extérieur et d'intermédiaires	252 866,96 €	159 175 €	271 099,78 €	
Charges fiscales sur rémunérations	1 554 404,40 €	1 623 176 €	1 640 754,34 €	
Rémunérations brutes	15 520 757,33 €	15 868 297 €	16 000 873,53 €	
Charges sociales et autres charges de personnel	6 464 033,80 €	6 735 603 €	6 665 578,83 €	
Groupe II : Dépenses afférentes au personnel⁽¹⁾	23 792 062,49 € ▲ 66,63%	24 386 250 € ▲ 66,92%	24 578 306,48 € 67,79%	3,30%
⁽¹⁾ dont Montant des provisionnements pour congés à payer	-27 007,00 €		59 795,00 €	
⁽¹⁾ dont aide au poste TH (ASP)	3 710 186,13 €	3 762 322 €	3 867 733,66 €	
Charges de gestion courante	2 302 148,32 €	2 263 794 €	2 214 116,90 €	
Autres charges de gestion courante ⁽²⁾	1 261 206,56 €	1 335 736 €	1 473 196,06 €	
Charges financières	179 196,90 €	170 289 €	151 699,50 €	
Charges exceptionnelles	36 285,55 €		60 496,35 €	
Dotations aux amortissements	1 924 476,57 €	2 537 303 €	2 030 885,78 €	
Dotations aux provisions	49 462,10 €	220 003 €	271 530,35 €	
Fonds dédiés (dotations)	772 000,00 €	48 777 €	48 777,40 €	
Impôts sur les sociétés (org privé agissant sans but lucratif)	8 911,00 €	27 000 €	3 967,00 €	
Groupe III : Dépenses afférentes à la structure	6 533 687,00 € ▲ 18,30%	6 602 902 € ▲ 18,12%	6 254 669,34 € 17,25%	-4,27%
⁽²⁾ dont Frais de siège	1 234 351,00 €	1 330 736 €	1 298 366,00 €	
TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION	35 707 549,65 € 100,00%	36 441 716 € 100,00%	36 254 253,67 € 100,00%	1,53%

	RÉEL N-1 : 2017	BUDGET EXÉCUTOIRE N : 2018	RÉEL N : 2018	VARIATION N/N-1
Groupe I : Produits de la tarification et assimilés	27 250 420,16 € 73,34%	27 586 074 €	27 052 187,19 € 71,97%	-0,73%
Produits de gestion courante ⁽³⁾	2 277 289,97 €	2 432 614 €	2 239 893,47 €	
Subventions d'exploitations reçues	21 886,37 €	14 625 €	19 665,63 €	
Autres produits de gestion courante ⁽³⁾⁽⁴⁾	6 869 559,33 €	6 021 538 €	6 959 006,98 €	
Groupe II : Produits relatifs à l'exploitation	9 168 735,67 € 24,68%	8 468 777 € 23,28%	9 218 566,08 € 24,52%	0,54%
⁽³⁾ dont <i>chiffre d'affaires ESAT</i>	2 214 353,79 €			
⁽⁴⁾ dont <i>aide au poste TH (ASP)</i>	3 670 203,23 €	3 774 483 €	3 796 283,77 €	
⁽⁴⁾ dont <i>frais de siège</i>	1 234 351,00 €	1 289 416 €	1 298 366,00 €	
Produits financiers	100 811,77 €	68 500 €	90 198,83 €	
Produits exceptionnels	244 458,18 €	104 421 €	998 872,19 €	
Reprises sur amortissements et provisions	302 285,80 €	107 515 €	132 759,72 €	
Report des ressources non utilisées	50 290,55 €	22 952 €	58 094,81 €	
Transfert de charges	40 150,11 €	14 674 €	38 598,34 €	
Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables	737 996,41 € 1,99%	318 062 € 0,87%	1 318 523,89 € 3,51%	78,66%
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	37 157 152,24 € 100,00%	36 372 913 € 24,16%	37 589 277,16 € 100,00%	1,16%
RÉSULTAT COMPTABLE	1 449 602,59 €	-68 803 €	1 335 023,49 €	-7,90%
Reprise de résultat (excédent ou déficit)	135 920,94 €	-16 976 €	2 618,51 €	
Reprise de résultat affecté aux mesures d'exploitation	159 450,81 €	18 929 €	74 428,53 €	
Reprise de réserve de compensation des déficits		55 287 €	116 628,20 €	
Reprise de réserve de compensation des charges d'amortissement	39 911,76 €	97 034 €	54 005,39 €	
Reprise de dépenses refusées par l'autorité de tarification			-146 020,22 €	
TOTAL DES REPRISES DE RÉSULTAT	335 283,51 €	154 274 €	101 660,41 €	-69,68%
PROVISIONS POUR CONGÉS PAYÉS	-27 007,00 €		59 795,00 €	
RÉSULTAT ADMINISTRATIF	1 757 879,10 €	85 471 €	1 496 478,90 €	-14,87%
Rejet de dépenses (correction de résultat N-1)	-144 020,22 €			
RÉSULTAT ADMINISTRATIF PRÉSENTÉ N-1	1 613 858,88 €			

Le résultat administratif 2017 a fait l'objet d'une correction de produits constatés par les autorités de tarification et de contrôle. La correction comptable est effectuée en 2018 par l'enregistrement en produits sur exercices antérieurs avec une neutralisation dans le résultat administratif 2018.

6- Bilan regroupé de l'association

BILAN COMPTABLE								
ACTIF	AU 31/12/2018			AU 31/12/2017		PASSIF	AU 31/12/2018	AU 31/12/2017
	Montant brut	Amort & Prov	Montant net	Montant net	Montant net			
ACTIF IMMOBILISÉ						FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	1 021 776,70	-907 895,75	113 880,95	109 108,94	1 382,15	Fonds associatifs sans droit de reprise	7 798 327,53	7 928 519,16
Frais d'établissement	687 017,18	-687 017,18				Fonds associatifs avec droit de reprise	21 200,00	21 200,00
Autres immobilisations incorporelles	334 759,52	-220 878,57	113 880,95	107 726,79		Dons & legs		
						Subventions d'investissement	21 200,00	21 200,00
Immobilisations corporelles	44 859 031,34	-25 791 162,84	19 067 868,50	17 564 379,95		Ecarts de réévaluation	762 245,00	762 245,00
Terrains	654 912,07		654 912,07	654 912,07		Ecarts de réévaluation sur des bien avec droit	762 245,00	762 245,00
Constructions	21 239 590,60	-12 259 686,27	8 979 904,33	8 261 957,59		Réserves	9 354 525,43	8 800 048,10
Installations générales, agencements et ame	13 171 284,21	-6 004 444,02	7 166 840,19	5 877 723,70		Subventions d'investissement aff à des bi	694 286,01	694 286,01
Installations techniques, matériels & outillag	3 979 703,87	-3 487 851,87	491 852,00	491 501,84		Excédents affectés à l'investissement	4 021 674,43	3 905 500,59
Autres immobilisations corporelles	5 386 598,33	-4 039 180,68	1 347 417,65	1 287 454,93		Réserve de trésorerie	544 647,92	544 647,92
Immobilisations corporelles en cours	426 942,26		426 942,26	990 829,82		Réserve de compensation	3 316 988,35	2 878 684,86
Immobilisations financières	486 483,49		486 483,49	474 057,59		Autres réserves	776 928,72	776 928,72
Participations & créances rattachées						Report à nouveau	1 013 472,07	132 175,40
Autres titres immobilisés	323 589,75		323 589,75	323 589,75		Report à nouveau de gestion courante	-130 632,09	-139 310,72
Prêts						Report à nouveau sous contrôle de tiers fina	2 986 514,37	1 986 390,84
Autres immobilisations financières	162 893,74		162 893,74	150 467,84		Dépenses refusées ou inopposables aux fina	-324 430,21	-169 917,72
						Dépenses non opposables aux tiers financeu	-1 517 980,00	-1 544 987,00
						Résultat de l'exercice	1 335 023,49	1 305 582,37
						Résultat de gestion courante	285 459,38	66 841,67
						Résultat sous contrôle de tiers financeurs	1 049 564,11	1 238 740,70
						Subventions d'équipement & d'investisseme	1 050 778,59	1 106 637,26
						Provisions réglementées	2 406 773,13	2 280 369,51
						Provision pour réserve de trésorerie	601 251,11	601 251,11
						Amortissements dérogatoires et Provisions p/renouvellement des immobilisations	1 159 749,62	1 047 525,08
						Réserves des plus-values nettes d'actif	645 772,40	631 593,32
TOTAL I	46 367 291,53	-26 699 058,59	19 668 232,94	18 147 546,48		TOTAL I	23 742 345,24	22 336 776,80
COMPTES DE LIAISON						COMPTES DE LIAISON		
TOTAL II						TOTAL II		
ACTIF CIRCULANT						Provisions pour risques & charges	120 869,13	130 667,63
Stocks et en cours (matières premières)	9 235,45		9 235,45	13 511,21		Fonds dédiés	618 113,31	599 430,72
Avances & acomptes versés sur commandes	28 425,53		28 425,53	22 789,03		TOTAL III	738 982,44	730 098,35
Créances	5 230 807,94	-31 298,70	5 199 509,24	5 158 057,88		DETTES		
Créances redevables & comptes rattachés	4 360 642,04	-31 298,70	4 329 343,34	4 297 352,00		Emprunts & dettes auprès des éta de crédit	7 529 886,83	6 425 091,23
Autres créances	870 165,90		870 165,90	860 705,88		Emprunts & dettes financières divers	41 310,00	52 415,16
Valeurs mobilières de placement	7 305 889,46		7 305 889,46	7 239 884,39		Avances & acomptes sur commandes		
Disponibilités	5 921 534,11		5 921 534,11	5 310 543,94		Dettes fournisseurs & comptes rattachés	913 963,78	788 705,81
Valeurs à l'encaissement						Dettes sociales & fiscales	4 069 838,53	4 204 135,21
Banques	5 912 651,09		5 912 651,09	5 294 242,98		Dettes sur immobilisations & comptes ratta	472 397,93	452 864,31
Caisses	8 883,02		8 883,02	16 300,96		Autres dettes	726 012,71	957 201,28
Charges constatées d'avance	56 329,68		56 329,68	54 955,22		Produits constatés d'avance		
TOTAL III	18 552 222,17	-31 298,70	18 520 923,47	17 799 741,67				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	45 581,05		45 581,05	45 581,05		TOTAL IV	13 753 409,78	12 880 413,00
TOTAL IV	45 581,05		45 581,05	45 581,05		TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	38 234 737,46	35 947 288,15
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	64 965 094,75	-26 730 357,29	38 234 737,46	35 947 288,15		TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	38 234 737,46	35 947 288,15

Le bilan 2018 est arrêté à 38 234 737,46€. La structure financière est saine et également répartie entre les actifs immobilisés et les actifs financiers liquides et réalisables à court terme.

L'actif immobilisé s'élève à 19 668 232,94€ avec une variation positive de 1 521K€ :

- +5 612K€ acquisitions
- -2 098K€ amortissements
- -1 993K€ cession/réforme

L'actif circulant est de 18 520 923,47€. L'actif circulant est en hausse de 721K€ :

- + 66K€ valeurs mobilières de placement
- +611K€ disponibilités (l'an passé a subi un retard de versement du deuxième acompte des dotations globales financières pour certains établissements dont les notifications budgétaires sont parvenues tardivement)
- + 44K€ autres postes (stock, avances & acomptes, charges constatées d'avance)

Au passif, les fonds stables augmentent globalement de 1 405 568,44€ pour atteindre un niveau de 23 742 345,24€ :

- Les fonds propres diminuent de 130K€ résultant de l'affectation décidée l'an passé
- Les réserves augmentent de 554K€ :
 - excédents affectés à l'investissement (+116K€)

- réserves de compensation (+438K€) en lien avec les affectations de résultat administratifs 2017
 - Le report à nouveau est en augmentation de 881K€ (certains résultats 2017 ont été affectés en report à nouveau par les financeurs dans l'attente de la prochaine campagne budgétaire, d'autres sont en attente de décision)
 - Le résultat comptable est en variation positive de 29K€
 - Les subventions d'équipement et d'investissement en baisse de 56K€ (effet de reprise des quotes-parts inscrites au compte de résultat)
 - Les provisions réglementées sont en hausse de 126K€ (enregistrement des provisions pour le renouvellement des immobilisations dont 173K€ dédiés aux investissements de l'IME du Breuil dans le cadre de l'activité TSA)

Les provisions pour risques et charges sont en baisse de 10K€.

Les fonds dédiés sont en hausse de 19K€. Cette hausse découle principalement des CNR octroyé aux fins des mesures d'exploitation à venir sur les prochains exercices.

Les emprunts à fin décembre 2018 s'élèvent à 7 529 887€ contre 6 425 091€ l'année précédente, soit une variation positive de 1 104 796€ : 2 300K€ de nouveaux financements (+1 200K€ pour l'IME La Rencontre et +1 100K€ pour l'ESAT Jean Pierrat dans le cadre d'un refinancement) et 1 195K€ de remboursement en capital sur 2018 (dont 610K€ de remboursement anticipé à l'ESAT Jean Pierrat dans le cadre d'un rachat de prêt).

Les postes dettes fournisseurs (exploitation, immobilisations) et dettes fiscales et sociales diminuent de 221K€. Cette variation est expliquée principalement par la reprise de provisions constatées en charges à payer de la taxe sur les transports. Il est à noter que t 657K€ découlent de la dette due au Département (657K€) au titre du budget de clôture des CHL et CGL demeure inscrite au bilan 2018 (décaissement en 2019).

6.1- Fonds propres

Ces fonds sont constitués par :

- l'accumulation des excédents de la gestion propre de l'association,
- des subventions reçues sans contrepartie,
- de la part échue et non échue des subventions reçues à titre de réservation prioritaire de places dans les établissements
- des réserves
- des provisions réglementées

	VALEUR AU 01/01/2018	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE		VALEUR AU 31/12/2018
		AUGMENTATION	DIMINUTION	
Fonds associatifs <u>sans</u> droit de reprise	7 928 519,16		-130 191,63	7 798 327,53
Fonds associatifs <u>avec</u> droit de reprise	21 200,00			21 200,00
Ecart de réévaluation	762 245,00			762 245,00
Réserves	8 800 048,10	554 477,33		9 354 525,43
Report à nouveau de gestion courante	-139 310,72	8 678,63		-130 632,09
Report à nouveau sous contrôle de tiers financeur	1 986 390,84	1 000 123,53		2 986 514,37
Dépenses refusées ou inopposables aux financeurs	-169 917,72		-154 512,49	-324 430,21
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-1 544 987,00	27 007,00		-1 517 980,00
Résultat de gestion courante	66 841,67	218 617,71		285 459,38
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	1 238 740,70		-189 176,59	1 049 564,11
Subventions d'équipement & d'investissement (r)	1 106 637,26		-55 858,67	1 050 778,59
Provisions réglementées	2 280 369,51	126 403,62		2 406 773,13
TOTAL GÉNÉRAL	22 336 776,80	1 935 307,82	-529 739,38	23 742 345,24

Les ressources propres de l'association permettent de financer les actions associatives, et de participer au financement des investissements immobiliers lors de la création ou de la restructuration des bâtiments occupés par les différents établissements et services.

6.1.1- Réserves

Les réserves ont été constituées au cours des exercices antérieurs par affectation des excédents des gestions conventionnées.

Par ailleurs, ce poste inclut des « provisions » constituées par affectation de résultat des ateliers de production des ESAT :

- soit pour investissements,
- soit pour assurer la rémunération des travailleurs handicapés en cas de baisse d'activité.

6.1.2- Provisions réglementées

Les provisions ont été constituées,

- soit en vue de la constitution d'une réserve de trésorerie,
- soit pour neutraliser les plus-values sur réalisations d'éléments de l'actif immobilisé.

6.2- Provisions pour risques et charges

	VALEUR AU 01/01/2018	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE		VALEUR AU 31/12/2018
		AUGMENTATION	DIMINUTION	
Provisions pour risques	6 908,73			6 908,73
Provisions pour charges	56 658,44	29 493,56	-17 500,00	68 652,00
Provisions pour salaires	67 100,46		-21 792,06	45 308,40
Provisions pour travaux et investissements				
TOTAL GÉNÉRAL	130 667,63	29 493,56	-39 292,06	120 869,13

6.3- Immobilisations

Tous les amortissements sont linéaires et amortissables à partir de la date d'acquisition ou de mise en service.

	IMMOBILISATIONS			
	Valeur au 01/01/2018	Mouvements de l'exercice		Valeur au 31/12/2018
		Acquisition	Cession Réforme	
IMMO INCORPORELLES	1 017 152,22 €	30 848,25 €	-26 223,77 €	1 021 776,70 €
Frais d'établissement	687 017,18 €	0,00 €	0,00 €	687 017,18 €
Autres immobilisations incorporelles	330 135,04 €	30 848,25 €	-26 223,77 €	334 759,52 €
IMMO CORPORELLES	40 994 552,65 €	4 161 620,25 €	-724 083,82 €	44 432 089,08 €
Terrains	654 912,07 €	0,00 €	0,00 €	654 912,07 €
Constructions	20 193 466,88 €	1 425 109,07 €	-378 985,35 €	21 239 590,60 €
<i>sur sol propre</i>	17 943 342,86 €	1 422 475,59 €	0,00 €	19 365 818,45 €
<i>sur sol d'autrui</i>	2 250 124,02 €	2 633,48 €	-378 985,35 €	1 873 772,15 €
IGAAC ⁽¹⁾	11 177 448,65 €	1 997 419,15 €	-3 583,59 €	13 171 284,21 €
Installations techniques, matériels & outillage	3 861 486,81 €	206 096,22 €	-87 879,16 €	3 979 703,87 €
Installations générales, agencement et aménagements divers	455 443,06 €	0,00 €	0,00 €	455 443,06 €
Matériel de transport	2 000 321,73 €	350 098,16 €	-230 197,26 €	2 120 222,63 €
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 449 846,89 €	182 897,65 €	-23 438,46 €	2 609 306,08 €
Emballage récupérables et divers	201 626,56 €	0,00 €	0,00 €	201 626,56 €
IMMOBILISATIONS EN COURS	990 829,82 €	1 403 001,03 €	-1 966 888,59 €	426 942,26 €
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	474 057,59 €	16 687,21 €	-4 261,31 €	486 483,49 €
TOTAL GÉNÉRAL	43 476 592,28 €	5 612 156,74 €	-2 721 457,49 €	46 367 291,53 €

⁽¹⁾ Installations générales, agencements et aménagements des constructions

	AMORTISSEMENTS				Valeur résiduelle au 31/12/2018
	Cumul au 01/01/2018	Mouvements de l'exercice		Cumul au 31/12/2018	
		Dotation	Cession Réforme		
IMMO INCORPORELLES	908 043,28 €	26 076,24 €	-26 223,77 €	907 895,75 €	113 880,95 €
Frais d'établissement	685 635,03 €	1 382,15 €	0,00 €	687 017,18 €	0,00 €
Autres immobilisations incorporelles	222 408,25 €	24 694,09 €	-26 223,77 €	220 878,57 €	113 880,95 €
IMMO CORPORELLES	24 421 002,52 €	2 072 504,62 €	-702 344,30 €	25 791 162,84 €	18 640 926,24 €
Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	654 912,07 €
Constructions	11 931 509,29 €	681 578,93 €	-353 401,95 €	12 259 686,27 €	8 979 904,33 €
<i>sur sol propre</i>	10 272 146,16 €	582 455,11 €	0,00 €	10 854 601,27 €	8 511 217,18 €
<i>sur sol d'autrui</i>	1 659 363,13 €	99 123,82 €	-353 401,95 €	1 405 085,00 €	468 687,15 €
IGAAC ⁽¹⁾	5 299 724,95 €	713 355,41 €	-8 636,34 €	6 004 444,02 €	7 166 840,19 €
Installations techniques, matériels & outillage	3 369 984,97 €	203 603,59 €	-85 736,69 €	3 487 851,87 €	491 852,00 €
Installations générales, agenc et aménag divers	343 984,27 €	41 907,40 €	0,00 €	385 891,67 €	69 551,39 €
Matériel de transport	1 366 509,56 €	258 491,43 €	-231 912,93 €	1 393 088,06 €	727 134,57 €
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 913 505,10 €	170 579,52 €	-22 656,39 €	2 061 428,23 €	547 877,85 €
Emballage récupérables et divers	195 784,38 €	2 988,34 €	0,00 €	198 772,72 €	2 853,84 €
IMMOBILISATIONS EN COURS					426 942,26 €
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					486 483,49 €
TOTAL GÉNÉRAL	25 329 045,80 €	2 098 580,86 €	-728 568,07 €	26 699 058,59 €	19 668 232,94 €

⁽¹⁾Installations générales, agencements et aménagements des constructions

6.4- Emprunts

	Capital restant dû	Dettes à -1 an	Dettes à +1 et -5 ans	Dettes à +5 ans
2018	7 529 887	652 011	2 044 379	4 833 497
2017	6 425 091	582 054	2 004 985	3 838 053

Deux nouveaux financements :

- IME La Rencontre : acquisition du site de Trappes dans le cadre du déménagement
- ESAT Jean Pierrat : rachat de prêt de la BPVF par la Caisse d'Épargne avec une augmentation de capital à charges financières équivalentes pour équilibrer le fonds de roulement d'investissement (FRI)

Un emprunt est en cours de déblocage en 2019 (600K€) pour le financement des travaux de l'ESAT Jean Pierrat (BAPC).

6.5- Créances et dettes

Hormis la créance glissante de l'ESAT Jean Pierrat (93,5K€ de 1986) et la dette au Département (657K€ de 2017 en attente de décaissement en 2019), les créances et les dettes sont globalement réputées à moins d'un an.

6.6- Dépréciation des comptes Tiers

	VALEUR AU 01/01/2018	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE		VALEUR AU 31/12/2018
		AUGMENTATION	DIMINUTION	
Provisions pour dépréciation Comptes clients ESA	12 388,98	25 029,00	-6 119,28	31 298,70
Provisions pour dépréciation Comptes tiers				
TOTAL GÉNÉRAL	12 388,98	25 029,00	-6 119,28	31 298,70

La dépréciation des comptes clients concernent les ESAT.

7- Bilan financier regroupé de l'association

BIENS	AU 31/12/2016	AU 31/12/2017	AU 31/12/2018	FINANCEMENTS	AU 31/12/2016	AU 31/12/2017	AU 31/12/2018
Biens stables				Financements stables			
Immobilisations incorporelles nettes	138 096,87	109 108,94	113 880,95	Apports ou Fonds associatifs	9 441 500,45	9 406 250,17	9 276 058,54
Immobilisations corporelles brutes	39 738 036,75	40 994 552,65	44 432 089,08	Excédents affectés à l'investissement	3 994 254,33	3 905 500,59	4 021 674,43
Terrains	654 912,07	654 912,07	654 912,07	Subventions d'investissement	341 257,55	1 106 637,26	1 050 778,59
Constructions et IGAAC	30 131 338,85	31 370 915,53	34 410 874,81	Réserves de compensation des charges d'amortissement	1 483 239,73	1 425 207,90	1 753 187,78
Installations, matériels et outillage	3 816 445,00	3 861 486,81	3 979 703,87	Provisions pour renouvellement des immobilisations	1 110 184,68	1 047 525,08	1 159 749,62
Autres immobilisations corporelles	5 135 340,83	5 107 238,24	5 386 598,33	Provisions réglementées sur plus-values nettes d'actif	631 319,82	631 593,32	648 772,40
Immobilisations en cours	377 176,38	990 829,82	426 942,26	Emprunts & dettes financières	6 861 675,30	6 425 091,23	7 529 886,83
Immobilisations financières	475 422,03	474 057,59	486 483,49	Dépôts & cautionnements reçus	41 310,00	41 310,00	41 310,00
Amortissements compt. excédentaires différés (cpt 116)				Amortissements des immobilisations	23 238 162,54	24 421 002,52	25 791 162,84
Charges à répartir			45 581,05	Constructions et IGAAC	16 114 008,60	17 231 234,24	18 264 130,29
Autres				Installations techniques, matériels & outillages	3 392 986,73	3 369 984,97	3 487 851,87
Comptes de liaison investissement				Autres immobilisations corporelles	3 731 167,21	3 819 783,31	4 039 180,68
				Autres (résultats non contrôlés ou non affectés par des tiers financiers)	776 928,72	776 928,72	776 928,72
				Comptes de liaison investissement			
TOTAL II	40 728 732,03	42 568 549,00	45 504 976,83	TOTAL I	47 905 833,12	49 187 046,79	52 046 509,75
FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT NÉGATIF (II-I)				FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT POSITIF (I-II)	7 177 101,09	6 618 497,79	6 541 532,92
Actifs stables d'exploitation				Financements stables d'exploitation			
Report à nouveau déficitaire (sous contrôle de tiers financiers)				Excédents et provisions affectés à la couverture du BFR	1 173 714,03	1 145 899,03	1 145 899,03
Report à nouveau déficitaire (hors contrôle de tiers financiers)	139 310,72	139 310,72	130 632,09	Réserves de compensation des déficits	1 668 859,06	1 453 476,96	1 563 800,57
Résultat déficitaire (sous contrôle de tiers financiers)				Résultat excédentaire (sous contrôle de tiers financiers)	583 702,93	1 011 228,77	1 049 564,11
Résultat déficitaire (hors contrôle de tiers financiers)				Résultat excédentaire (hors contrôle de tiers financiers)	62 789,90	66 841,67	285 459,38
Dépenses non opposables aux tiers financeurs :				Report à nouveau excédentaire affecté à :			
Dépenses inopposables aux financeurs (cpt 1142)				Réduction des charges d'exploitation	820 744,36	1 394 297,34	2 054 793,63
Droits acquis par les salariés non provisionnés :				Financement des mesures d'exploitation	944 166,83	819 605,43	931 720,74
CET, Prov p/départ en retraite non provisionnées				Provisions pour risques et charges	338 799,51	130 667,63	120 869,13
Autres (Dépenses refusées ou inopposables aux financeurs)	169 917,72	169 917,72	324 430,21	Fonds dédiés	561 721,27	599 430,72	618 113,31
Comptes de liaison trésorerie (stable)				Autres			
				Comptes de liaison trésorerie (stable)			
TOTAL IV	309 228,44	309 228,44	455 062,30	TOTAL III	6 154 497,89	6 621 447,55	7 770 219,90
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION NÉGATIF (IV-III)				FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION POSITIF (III-IV)	5 845 269,45	6 312 219,11	7 315 157,60
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL NÉGATIF				FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL POSITIF	13 022 370,54	12 930 716,90	13 856 690,52

BILAN FINANCIER				2/2			
BIENS	AU 31/12/2016	AU 31/12/2017	AU 31/12/2018	FINANCEMENTS	AU 31/12/2016	AU 31/12/2017	AU 31/12/2018
Valeurs d'exploitation				Dettes d'exploitation			
Stocks	15 359,46	13 511,21	9 235,45	Avances reçues	3 666,90	2 006,91	913 963,78
Avances et acomptes versés	38 408,19	23 733,86	30 594,01	Fournisseurs d'exploitation	1 015 344,69	788 705,81	913 963,78
Organismes payeurs, usagers	3 117 779,53	4 302 188,15	4 330 385,43	Dettes sociales	3 336 262,03	3 512 075,87	3 319 375,01
Créances diverses d'exploitation	483 248,80	873 474,67	907 140,22	Dettes fiscales	606 851,94	572 180,76	606 204,08
Créances irrécouvrables en non-valeur				Dettes diverses d'exploitation	42 643,76	703 447,34	688 120,29
Charges constatées d'avance	59 509,49	54 955,22	56 329,68	Dépréciation des stocks & créances	8 694,70	12 388,98	31 298,70
Dépenses pour congés payés (cpt 1162)	1 690 470,85	1 544 987,00	1 517 980,00	Produits constatés d'avance	278,08		
Autres				Ressources à reverser à l'aide sociale	59 930,94	119 878,58	144 259,44
Comptes de liaison exploitation				Fonds déposés par les usagers			
				Autres dettes	255 566,62	257 907,82	46 778,61
				Comptes de liaison exploitation			
TOTAL VI	5 404 776,32	6 812 850,11	6 851 664,79	TOTAL V	5 329 239,66	5 968 592,07	5 749 999,91
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (VI-V)	75 536,66	844 258,04	1 101 664,88	EXCÉDENT DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (V-VI)			
Liquidités				Financements à court terme			
Valeurs mobilières de placement	5 607 213,08	7 239 884,39	7 305 889,46	Fournisseurs d'immobilisations	338 286,52	452 864,31	472 397,93
Disponibilités	7 689 706,18	5 310 543,94	5 921 534,11	Fonds des majeurs protégés			
Autres				Concours bancaires courants			
Comptes de liaison trésorerie				Ligne de trésorerie			
				Intérêts courus non échus	11 798,86	11 105,16	
				Autres			
				Comptes de liaison trésorerie			
TOTAL VIII	13 296 919,26	12 550 428,33	13 227 423,57	TOTAL VII	350 085,38	463 969,47	472 397,93
TRÉSORERIE POSITIVE (VIII-VII)	12 946 833,88	12 086 458,86	12 755 025,64	TRÉSORERIE NÉGATIVE (VII-VIII)			
TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)	59 739 656,05	62 241 055,88	66 039 127,49	TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)	59 739 656,05	62 241 055,88	66 039 127,49

Le fonds de roulement d'investissement (FRI) est positif de 6 541 532,92€. Avec une légère baisse de 76 964,87€, le FRI reste stable par rapport à 2017.

Le fonds de roulement d'exploitation (FRE) est positif de 7 315 157,60€, en hausse de 1 002 938,49€ sur l'exercice. Certains résultats administratifs 2017 restent en attente d'affectation dans l'attente de réponses des autorités de tarification et de contrôle. L'association veille comme pour le FRI à affecter en priorité, une partie des excédents aux financements de l'exploitation dans le cadre des engagements non reconductibles.

Le fonds de roulement net global est ainsi significatif et positif de 13 856 690,52€ (en augmentation de 925 973,62€).

Le besoin en fonds de roulement (BFR) est en hausse (+257 406,84€) pour atteindre un besoin de 1 101 664,88€. Cette hausse est liée au retard de paiement de l'ASP (agence et services de paiement) de l'Etat au titre de l'aide au poste des travailleurs en ESAT. En fin d'année, le délai de paiement est de quatre mois au lieu de deux l'an passé.

La trésorerie qui ressort positive de 12 755 025,64€ (en hausse de 668 566,78€) est en cohérence avec la structure financière des grands équilibres financiers.

Sans variation significative par rapport à 2017, le bilan financier de cet exercice confirme une situation saine et équilibrée ; ce qui est primordial dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint pour permettre à l'association de remplir la mission d'accompagnement des personnes accueillies des structures et pour pérenniser l'activité dans un secteur du médico-social en pleine évolution et mutation et en particulier, à l'entrée des CPOM.

V. ENGAGEMENTS

- Contrats en cours de crédit-bail : montant non significatif
- Les abandons de frais de déplacement sont consentis par certains administrateurs en contrepartie d'un reçu fiscal.
- Les congés payés du personnel (acquis du 1^{er} juin au 31 décembre) sont dûment provisionnés selon le principe comptable mais neutralisés dans les résultats administratifs par l'inscription en « dépenses non opposables aux tiers financeurs » en diminution des fonds propres (selon l'arrêté du 12 décembre 2007 relatif au plan comptable du secteur social et médico-social). Toutefois, pour les Travailleurs des ESAT, la provision est constituée et inscrite au compte de résultat.

Engagement hors bilan d'Indemnités de départ à la retraite

Les engagements de retraite ne sont pas provisionnés dans les comptes des établissements ou alors ils ne sont que très partiellement en fonction des décisions des financeurs. Le taux d'actualisation financière annuel des sommes investies retenu est de 2%. Le taux de charges sociales retenu pour les non cadre est de 53,95% et de 61,58% pour les cadres.

A la fin de l'exercice 2018, l'engagement de retraite s'élève à 1 557 727€, contre 1 632 891€ à fin 2017, soit une baisse de 75K€. Le principe de provisions n'est pas retenu par les financeurs au sens des engagements.

Néanmoins, certains départs projetés et identifiés font l'objet, dans la limite des possibilités d'affectation de résultat administratif, des provisions soit inscrites dans le résultat (compte 15 provisions) soit dans les excédents affectés au financement des mesures d'exploitation (compte 11511).

VI. AUTRES INFORMATIONS

1- Rémunérations globale brute annuelle des Directeurs de l'association :

La rémunération globale brute annuelle versée en 2018 aux 18 Directeurs et Directeurs adjoints de l'association s'élève à 999 733€ (contre 1 040 903€ en 2017 pour 22 salariés).

2- Quote-part des produits financiers

En application de la circulaire DGAS/B n°2001/605 du 10 décembre 2001 du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité relative aux placements financiers des fonds de trésorerie des établissements sociaux et médico-sociaux, il est affecté aux établissements, dont la trésorerie d'exploitation était excédentaire, une quote-part des produits financiers dégagés par l'association dans le cadre de la gestion centralisée de la trésorerie.

Cette quote-part de produits financiers pour un montant de 56 970,58€ a été constaté en 2017 au titre des budgets sociaux et inscrite en 2018 au compte 10682 « Produits financiers affectés à l'investissement ». Le montant revenant aux budgets sociaux sur l'affectation de résultat de 2018 de l'Association s'élève à 54 031,80€.

3- Litiges en cours avec les salariés

Les litiges en cours avec certains salariés ne font l'objet d'aucune provision compte tenu du caractère incertain des dénouements et en raison de prise en charge à posteriori par les autorités de tarification et de contrôle en cas de jugement à l'encontre de l'association.

4- Perspective 2019

Un avenant au CPOM ARS médico-social est signé pour intégrer les ESMS financés par le Conseil Départemental pour la période restante des 5 ans (2019-2022).

La base budgétaire 2019 est en attente de notification. Le taux d'évolution devrait se situer aux alentours de 0,75%. Pour les ESMS financés par le Conseil Départemental (hors PAT Saint Quentin), la base budgétaire comportera globalement, une revalorisation budgétaire en prenant en compte entre autres, le surplus de journées non inscrit au budget mais constaté au compte administratif.

5- Evènements post clôture

A ce jour, il n'y a pas d'évènements connus post clôture.

VII. COMMISSAIRE AUX COMPTES : OPINION SUR LES COMPTES

Sophie BASTIDE-LE DU
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
4, allée Gustav Mahler
78670 VILLENES SUR SEINE
☎ : 01 39 75 44 91
@ : sophie.bastide.ledu@wanadoo.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOCIATION DELOS APEI 78

24, rue de la Mare Agrad
78770 THOIRY

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Parisienne.
Inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes de la Cour d'Appel de Versailles.
Membre d'une Association de gestion agréée – le règlement des honoraires par chèques est accepté.
Numéro SIRET : 429 249 923 00021

Sophie BASTIDE-LE DU
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
4, allée Gustav Mahler
78670 VILLENES SUR SEINE
☎ : 01 39 75 44 91
@ : sophie.bastide.ledu@wanadoo.fr

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association DELOS APEI 78 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Parisienne.
Inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes de la Cour d'Appel de Versailles.
Membre d'une Association de gestion agréée – le règlement des honoraires par chèques est accepté.
Numéro SIRET : 429 249 923 00021

b

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

- Conformément à la circulaire DGAS/B n°2001/605 du 10 décembre 2001 du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, il a été affecté aux établissements, dont la trésorerie d'exploitation était excédentaire, une quote-part des produits financiers dégagés par l'Association en 2017 dans le cadre de la gestion centralisée de trésorerie. Cette quote-part de produits financiers pour 56 970,58 € a été affectée dans un compte de la classe 1 « Produits financiers affectés à l'investissement ».
- Les engagements de retraite ne sont pas ou partiellement (en fonction des décisions des financeurs) provisionnés dans les comptes des établissements. Néanmoins, leur montant est indiqué dans l'annexe des comptes. Ainsi, sur une dette actuarielle totale de 1 558 K€ au 31 décembre 2018, 45 308 € sont provisionnés dans les comptes de provisions correspondants et 475 400 € sont inscrits dans un compte « excédents affectés au financement des mesures d'exploitation ». Ces sommes qui ont pu être comptabilisées après validation des financeurs, peuvent couvrir certains départs projetés et identifiés.
- La mise en place depuis janvier 2017, des Pôles Autonomie Territoriaux (PAT) a conduit à la cessation d'activité au 31 décembre 2016 des CHL et des CGL. Pour votre association, cela concerne 3 structures. Les comptes de clôture de ces 3 établissements ont été établis et ont conduit à un montant à décaisser de 657 K€. La restitution de ces fonds est faite au Département en 2019 à réception des mandats de trésorerie émis par le Département. Ces fonds sont inscrits en compte de créditeurs divers au bilan au 31 décembre 2018.
- Un CITS (crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires) a permis l'obtention d'un remboursement de l'Etat de 348 885 € et une atténuation des charges du même montant.
- Jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2017, les intérêts courus sur emprunts étaient constatés à la clôture des comptes. Depuis cet exercice, et ce dans un objectif d'harmoniser le traitement de l'ensemble des emprunts contractés, il est mis fin des écritures d'intérêts courus pour les établissements qui étaient concernés.
- Certains comptes administratifs 2017 n'ont pas été notifiés par les autorités de tarification et de contrôle. Les affectations de résultats administratifs en l'état de propositions de l'organisme gestionnaire restent dans les comptes de reports à nouveau dans l'attente de discussion et de validation.
- Les provisions pour charges à payer sont reprises en 2018 par l'inscription en produits sur exercices antérieurs. Elles concernent des charges provisionnées datant des années 2000 à 2011 (197 K€) et 2013 (13 K€) qui n'ont jamais été refacturées par les organismes intermédiaires. La taxe sur les transports provisionnée, jamais appelée et prescrite a également été inscrite en produits sur exercices antérieurs pour 432 K€.

Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Parisienne.
Inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes de la Cour d'Appel de Versailles.
Membre d'une Association de gestion agréée – le règlement des honoraires par chèques est accepté.
Numéro SIRET : 429 249 923 00021



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des éléments mis à la disposition des membres de l'Association

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Parisienne.
Inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes de la Cour d'Appel de Versailles.
Membre d'une Association de gestion agréée – le règlement des honoraires par chèques est accepté.
Numéro SIRET : 429 249 923 00021



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villennes sur Seine,
Le 25 mai 2019.



Sophie BASTIDE-LE DU
Expert-Comptable
Cofam 78
10 rue Gustav Mahler
70170 Villennes sur Seine
Tél : 01 39 75 44 91

Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Parisienne.
Inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes de la Cour d'Appel de Versailles.
Membre d'une Association de gestion agréée – le règlement des honoraires par chèques est accepté.
Numéro SIRET : 429 249 923 00021